



SIXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
«UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

BELGRADE, SERBIE
10-12 octobre 2007

PROJET DE DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

«Construire des passerelles pour l'avenir»

document soumis par

le Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires



NATIONS UNIES



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERAL

ECE/BELGRADE.CONF/2007/L.1
9 octobre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Sixième Conférence Ministérielle
«Un environnement pour l'Europe»
Belgrade, 10-12 octobre 2007
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

LA VOIE A SUIVRE

PROJET DE DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

«Construire des passerelles pour l'avenir»

Note du secrétariat

Introduction

1. Nous, ministres et chefs de délégation de 51 pays de la région de la CEE et représentant de la Commission européenne, nous sommes réunis à Belgrade (Serbie) du 10 au 12 octobre 2007 pour la sixième Conférence ministérielle du processus «Un environnement pour l'Europe».
2. Nous sommes résolus à améliorer encore l'état de l'environnement dans les pays de la région de la CEE. Nous reconnaissons l'importance du processus «Un environnement pour l'Europe», unique instance paneuropéenne où les grands défis environnementaux peuvent être abordés et une vaste coopération horizontale favorisée pour soutenir le développement durable de la région. Ce processus est l'expression concrète de notre intention commune d'améliorer l'état de l'environnement dans l'ensemble de la région et de promouvoir ainsi le développement durable qui pourrait lui-même contribuer à l'élimination de la pauvreté et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de la vie et au renforcement de la sécurité mondiale. Il favorise la convergence des politiques et des conceptions en matière d'environnement sans contredire le fait que la diversité des démarches est un atout pour la réalisation de nos objectifs communs, et encourage la participation de la société civile. Compte tenu de la diversité des évolutions des pays dans la région de la CEE, il conviendrait de suivre une démarche fondée sur les besoins et les priorités propres à chacun.

Nous confirmons notre profond attachement à la coopération en matière de protection de l'environnement entre pays d'Europe, d'Amérique du Nord, du Caucase et d'Asie centrale. Nous soulignons l'importance du rôle d'un processus mieux ciblé, déterminé par les besoins, correspondant à l'évolution du contexte politique et socioéconomique, et faisant réellement avancer la protection de l'environnement et le développement durable dans notre région et dans ses sous-régions, notamment par le renforcement de la mise en œuvre des politiques nationales et des accords bilatéraux et multilatéraux relatifs à l'environnement, ainsi que de la coopération internationale. Nous reconnaissons également la valeur ajoutée créée par le processus grâce aux liens étroits qui l'unissent à d'autres initiatives et d'autres mouvements régionaux et sous-régionaux favorables à l'intégration des politiques environnementales et des politiques sectorielles.

3. Nous nous engageons, avec nos citoyens et la société civile, secteur privé compris, à nous efforcer de créer et d'entretenir un environnement salubre pour les générations actuelles et à venir. Nous confirmons par ailleurs notre ferme intention de promouvoir un développement durable, qui est de plus en plus soumis aux incidences de la mondialisation. À cet égard, nous entendons redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et donner effet au Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté au Sommet mondial pour le développement durable. Dans cette optique, nous sommes conscients de la nécessité d'aborder les questions d'environnement de façon intégrée et nous nous associerons à d'autres régions pour donner des impulsions et mettre en commun avec elles les enseignements retenus et l'expérience acquise. La contribution de notre région au cycle d'examen de la Commission du développement durable de l'ONU est une illustration de cette volonté.

4. Nous prenons note du quatrième rapport d'évaluation de l'état de l'environnement (Évaluation de Belgrade) établi par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) avec l'appui des pays, de la Commission européenne et de la CEE, et la coopération d'autres partenaires. En dépit de quelques améliorations de l'état de l'environnement constatées à l'échelle paneuropéenne et dans quelques sous-régions et pays, nous sommes particulièrement préoccupés par les conclusions du rapport selon lesquelles dans les pays considérés:

a) Au total, plus de 100 millions de personnes n'ont pas encore accès à l'eau potable ni à des services d'assainissement adéquats dans la région paneuropéenne;

b) La pollution atmosphérique, due principalement aux particules fines, à l'ozone troposphérique et aux oxydes d'azote, réduit l'espérance de vie de près d'un an et peut nuire au développement sain des enfants dans la région paneuropéenne;

c) La diversité biologique diminue et les services rendus par les écosystèmes ne cessent de se raréfier;

d) Les modes de consommation et de production sont un sujet de préoccupation grandissant: les incidences, sur l'environnement, des déchets et des transports s'accroissent en rapport avec le développement économique dans toute la région paneuropéenne;

e) La consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre qui en résultent ont augmenté dans la région paneuropéenne, en dépit des gains d'efficacité énergétique et du recours accru aux sources d'énergie renouvelables dans certaines zones;

f) D'après les projections, les effets des changements climatiques s'exerceront dans beaucoup de secteurs de l'économie et sur les ressources naturelles;

g) La mauvaise gestion et l'élimination inadéquate des produits chimiques dangereux continuent de nuire à l'environnement.

5. Nous prenons note également du rapport du Groupe d'étude chargé de la mise en œuvre du Programme d'action environnementale (PAE) intitulé «Policies for a Better Environment: Progress in Eastern Europe, Caucasus and Central Asian», fruit d'un travail bénéficiant de la large participation de nombreuses parties prenantes. Il complète l'*Évaluation de Belgrade* en se concentrant sur les mesures prises par les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Il présente des exemples de progrès et montre que certains pays recueillent à présent les résultats des efforts déployés de façon soutenue pendant plusieurs années.

Pourtant, nous constatons que les efforts consentis pour répondre aux besoins prioritaires des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, tels qu'énoncés à Kiev, ont été inégaux et que de nombreux problèmes environnementaux subsistent. Par conséquent, il y a maintenant lieu d'opter pour une démarche plus efficace, axée sur les résultats, orientée vers l'action et différenciée, qui épouse les besoins particuliers des sous-régions, groupes de pays et divers pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Par ailleurs, les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale doivent poursuivre leurs efforts à l'échelle régionale pour partager des informations et des bonnes pratiques dans les domaines d'intérêt commun et pour favoriser le dialogue et la coopération avec les donateurs.

Nous prenons note des recommandations formulées dans le rapport, notamment de la nécessité d'avoir une vision claire, d'adopter une conception progressive de la réforme, de donner une place plus importante à l'application et à la gestion de l'environnement, d'œuvrer à l'amélioration du cadre institutionnel, de renforcer les mécanismes de mise à exécution et de contrôle du respect des normes environnementales, de mettre en place des capacités au niveau local, d'adopter une conception globale du financement de l'action environnementale, de procéder à un investissement stratégique dans les compétences, de s'appuyer sur un engagement plus marqué des parties prenantes et de promouvoir un cadre de coopération internationale mieux adapté.

Nous sommes convaincus que, même s'il n'existe pas de feuille de route unique pour les pays de la région, la mise en œuvre des recommandations pourra aider à éliminer les goulets d'étranglement et à accélérer les progrès. Une ferme volonté politique des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale de faire face aux problèmes d'environnement est également nécessaire à la réalisation de progrès durables.

6. Nous nous félicitons des résultats du Programme d'études de performance environnementale (EPE) de la CEE. Nous prenons acte du rapport sur les aspects critiques de la mise en application des politiques environnementales que le programme d'EPE a soulignés et invitons les pays ayant fait l'objet d'une étude à donner suite aux recommandations qui les intéressent en fonction de leurs priorités et de leurs besoins nationaux. Nous sommes conscients que, pour mettre en œuvre ces recommandations, il faudra, dans les pays en question, fournir l'appui politique nécessaire pour résoudre les problèmes environnementaux qui persistent, renforcer leurs institutions compétentes, améliorer leur gouvernance, favoriser l'intégration de la

politique environnementale dans d'autres secteurs ainsi que dans leurs plans généraux de développement et leurs stratégies de lutte contre la pauvreté, le cas échéant, affecter des ressources financières et humaines suffisantes à ces activités et s'orienter vers une application effective. Nous invitons la CEE à rendre compte des résultats de la deuxième série d'EPE à notre prochaine conférence.

7. Nous soulignons la nécessité d'améliorer encore les évaluations de l'environnement et la communication d'informations fondées sur des indicateurs dans la région. Dans cette optique, nous, Ministres et chefs de délégation des États de la région paneuropéenne, approuvons les recommandations de la CEE sur les indicateurs de l'état de l'environnement et les évaluations sur la base d'indicateurs, ainsi que les directives sur la surveillance de l'environnement par les entreprises destinées aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et nous demandons que ces recommandations et directives soient adoptées et pleinement appliquées. Nous invitons la CEE à poursuivre, en coopération avec l'AEE et d'autres partenaires, ses efforts tendant à faire de la surveillance un instrument efficace d'élaboration des politiques de l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que dans les pays d'Europe du Sud-Est. Nous demandons à l'AEE d'envisager d'établir le cinquième rapport d'évaluation destiné à notre prochaine conférence ministérielle en s'appuyant sur ses partenariats et engageons les pays sur lesquels portera ce rapport à participer pleinement aux travaux et à améliorer, s'il y a lieu, leurs efforts de surveillance.

I. PROGRÈS RÉALISÉS DEPUIS KIEV

8. Nous prenons acte du rapport sur l'application des accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME) de la CEE et reconnaissons le rôle que ces accords ont joué dans les efforts déployés pour faire face aux problèmes environnementaux de la région. Nous constatons cependant avec préoccupation que de grandes difficultés persistent en ce qui concerne leur ratification et leur mise en application et que l'on n'a pas pleinement tiré profit des avantages qu'ils présentent. Nous rappelons les Principes directeurs de Kiev concernant le respect et l'application des AME dans la région de la CEE, et engageons instamment tous les gouvernements à continuer de s'y conformer. Nous, ministres et chefs de délégation des parties aux AME et protocoles y relatifs de la CEE, invitons les pays qui ne sont pas parties à ces instruments à envisager de les ratifier. Nous, ministres et chefs de délégation des parties aux AME et protocoles y relatifs de la CEE, demandons également que soient renforcées les politiques et mesures permettant de les appliquer et de s'y conformer et appelons à un surcroît d'efforts pour en améliorer l'efficacité et la cohérence et leur intégration dans d'autres secteurs. Nous reconnaissons en outre l'importance des conventions sous-régionales qui traitent de problèmes d'environnement particuliers. Nous sommes conscients qu'il faut poursuivre les efforts pour créer des synergies dans l'application des AME sous-régionaux et régionaux ainsi que des accords mondiaux sur l'environnement pertinents, et mettre en commun les leçons que nous enseignent les succès dans ces domaines. Nous invitons les organes directeurs des AME à continuer d'envisager de mettre en place des mécanismes efficaces propres à faciliter l'application des AME dans l'ensemble de la région, en particulier dans l'optique d'un renforcement des capacités ainsi que du partage des informations et des données d'expérience avec les régions situées à l'extérieur de la CEE.

9. Nous, ministres et chefs de délégation des parties aux AME et protocoles y relatifs de la CEE, invitons les pays d'Europe du Sud-Est et d'Asie centrale qui ne sont pas parties à ces

instruments à continuer de progresser sur la voie de l'adhésion aux AME et de leur application et invitons les donateurs à accorder à ces pays un appui financier et technique pour les aider à élaborer des plans nationaux de mise en œuvre et d'autres outils d'application.

10. Nous prenons note avec satisfaction de la première évaluation de l'état des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans la région de la CEE, réalisée sous les auspices de la Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. Nous invitons la Réunion des Parties à cette convention à préparer la deuxième évaluation des eaux transfrontières en prévision de notre prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».

11. L'amélioration de l'éducation en vue du développement durable est un objectif important pour tous les gouvernements, comme en témoigne le Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté au Sommet mondial pour le développement durable, et nous nous félicitons des efforts entrepris par tous les gouvernements pour réaliser les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable.

12. Nous, Ministres et chefs de délégation des États qui ont adopté la Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable, nous félicitons de la déclaration faite sur le même sujet par les ministres de l'éducation et de l'environnement, ainsi que des résultats de la séance conjointe qu'ils ont tenue sur cette question; nous invitons instamment les pays à redoubler d'efforts pour mettre en application la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable à tous les niveaux avant la fin de la Décennie des Nations Unies sur le même thème. L'effort d'éducation en vue du développement durable nous paraît important comme condition et cadre des initiatives de création des capacités et des partenariats associant de nombreuses parties prenantes dans la région.

13. La réduction de la diversité biologique reste un problème environnemental auquel tous les gouvernements de la région de la CEE sont résolus à continuer de faire face et nous réaffirmons l'engagement que nous avons pris au Sommet mondial pour le développement durable de parvenir, avant 2010, à ralentir sensiblement la diminution de la diversité biologique.

14. Nous, ministres et chefs de délégation des États qui participent au processus lié à la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère (SPDBP), notons que des activités ont été entreprises aux niveaux régional, sous-régional, national, infranational et local dans diverses sous-régions depuis 2003 au titre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et des engagements pris au Sommet mondial pour le développement durable, et conformément aux objectifs paneuropéens visant à mettre fin à la perte de diversité biologique, approuvés à Kiev en 2003. Tout en appréciant ces réalisations, nous avons également conscience des difficultés qu'il reste à surmonter pour atteindre avant 2010 le but fixé à Kiev. Nous, ministres et chefs de délégation des États qui participent au processus lié à la SPDBP, réaffirmons notre volonté d'œuvrer à la réalisation des buts énoncés dans la résolution de Kiev sur la biodiversité; nous poursuivrons notre coopération avec la SPDBP et aiderons à mettre en place le Réseau écologique paneuropéen, mécanisme important de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité en Europe. Nous sommes également attachés au renforcement de l'intégration des questions concernant la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes dans les politiques horizontales et sectorielles pertinentes. Nous, ministres et chefs de délégation

des États qui participent au processus lié à la SPDBP, accueillons favorablement la Déclaration de Belgrade sur la biodiversité.

II. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET PARTENARIATS

15. Nous reconnaissons l'importance du renforcement des capacités, domaine d'activité multisectoriel prioritaire pour la protection de l'environnement et la promotion du développement durable de la région.

16. Nous sommes conscients du rôle que le processus «Un environnement pour l'Europe» a joué en faisant intervenir les ONG s'occupant de l'environnement dans les divers travaux, ce qui a contribué à sa transparence. Nous soulignons la nécessité d'associer à nos efforts l'ensemble de la société civile, y compris le secteur privé, à mesure que nous allons de l'avant. Nous invitons toutes les parties prenantes à renforcer ce partenariat en vue de réaliser de nouveaux progrès.

17. Nous constatons que le rythme de progression varie selon les domaines et reconnaissons que le problème principal reste la mise en œuvre. Nous tenons tout particulièrement à attirer l'attention sur le fait que la région de la CEE ne progresse pas suffisamment, s'agissant tant d'élargir d'ici à 2015 l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de base que de ralentir sensiblement d'ici à 2010 l'appauvrissement de la diversité biologique.

L'eau – notamment l'approvisionnement des zones rurales et des agglomérations, les services d'assainissement et la gestion intégrée de la ressource – devrait être un domaine d'action prioritaire. Reconnaisant que la coopération entre les États riverains de cours d'eau transfrontières contribue à la gestion durable de l'eau et s'avère mutuellement avantageuse, nous encourageons ces États à promouvoir une telle coopération. L'utilisation efficace et durable de l'eau et la protection de sa qualité et de ses sources sont d'une importance cruciale pour la santé des populations et le développement durable. Nous savons que l'on pourrait réellement progresser en entreprenant des activités dans le cadre des partenariats existants ou encore à créer, dont l'Initiative de l'Union européenne sur l'eau et les programmes de l'Agency for International Development des États-Unis relatifs aux ressources en eau de la région.

18. Nous prenons note avec intérêt des diverses initiatives présentées à notre Conférence qui visent à renforcer les capacités des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale dans plusieurs domaines d'intervention et de gestion de l'environnement, notamment les principes directeurs applicables à des régimes efficaces d'octroi de permis environnementaux ainsi que l'initiative relative à l'évaluation stratégique environnementale.

19. Nous constatons les progrès réalisés par les pays de l'Europe du Sud-Est et les encourageons dans la mise en œuvre de leur législation, la création de capacités institutionnelles aux niveaux national et local, la coopération générale et intersectorielle avec les parties prenantes et l'expansion des investissements dans le domaine de l'environnement.

20. Nous reconnaissons que notre région doit traiter le problème pressant des changements climatiques. Nous lançons un appel à toutes les parties pour qu'elles participent activement et de façon constructive à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu en Indonésie en décembre 2007 en vue de parvenir à un accord global pour l'après-2012 (l'après-Kyoto) impliquant tous les pays qui émettent le plus de gaz à effet de serre et qui devrait

être réalisé avant la fin de 2009. Nous prenons note avec intérêt de l'Initiative de Belgrade «Renforcer la coopération régionale des pays d'Europe du Sud-Est dans le domaine des changements climatiques» et du constat selon lequel le Plan d'action-cadre en matière de changements climatiques doit être étoffé pour faciliter la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en particulier son programme de travail de Nairobi. La création à Belgrade d'un centre sous-régional virtuel d'activités liées aux changements climatiques offrirait un moyen d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes et des projets au titre des plans d'action-cadres sous-régionaux destinés aux pays intéressés d'Europe du Sud-Est et de renforcer les partenariats internationaux susceptibles de faciliter les échanges de données d'expérience et de compétences en matière de climatologie, d'éducation, de sensibilisation de l'opinion publique et de renforcement des capacités.

21. Nous sommes conscients de la nécessité d'intégrer davantage les politiques relatives aux changements climatiques, à l'environnement, au développement durable et à l'énergie dans la région. Nous invitons à faire un surcroît d'efforts en matière d'efficacité énergétique de façon à atteindre les objectifs liés à l'environnement et à l'énergie durable. Nous accueillons avec satisfaction le projet relatif au financement d'investissements dans l'efficacité énergétique pour lutter contre les changements climatiques et nous envisagerons de participer en tant qu'investisseurs du secteur public au fonds d'investissement en passe d'être créé dans le cadre du projet Efficacité énergétique 21. En vue d'accroître l'efficacité énergétique, nous, ministres et chefs de délégation d'États parties au Protocole de Kyoto, reconnaissons également combien il importe de recourir aux mécanismes de flexibilité prévus dans ce Protocole.

22. Nous nous félicitons des partenariats pour la montagne qui se sont établis dans et entre les Alpes, les Carpates, les montagnes d'Europe du Sud-Est, le Caucase et les régions montagneuses d'Asie centrale. Nous reconnaissons les avantages que présentent les instruments juridiquement contraignants relatifs à la protection et à l'aménagement durable des régions montagneuses, tels que la Convention alpine et la Convention des Carpates, et saluons l'initiative des pays d'Europe du Sud-Est et du Caucase qui cherchent à élaborer des traités de cette nature. Nous invitons le Partenariat international pour la montagne à promouvoir et à faciliter les échanges de données d'expérience et de compétences avec les autres régions de montagne du monde.

23. Nous nous félicitons des efforts déployés par les pays d'Asie centrale pour atteindre les objectifs de développement durable dans une optique multisectorielle et à long terme et donner effet à l'Initiative pour le développement durable en Asie centrale et invitons les partenaires internationaux à participer et à apporter leur concours à sa réalisation, en coopération avec le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale s'il y a lieu.

24. Nous préconisons la mise en place de programmes, de stratégies et de plans d'exécution nationaux et de partenariats sous-régionaux et régionaux faisant intervenir les parties prenantes pour promouvoir l'utilisation durable des ressources et l'adoption de modèles de consommation et de production viables eu égard, s'il y a lieu, à la nécessité de dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement, en conférant un caractère plus efficace et plus viable à l'exploitation des ressources et aux processus de production et en réduisant la dégradation des ressources, la pollution et les déchets et pour atténuer les effets environnementaux et sociaux nocifs. Nous sommes en faveur de la mise en place d'un cadre décennal de programmes relatifs aux modes de consommation et de production viables dans le

cycle des travaux de la Commission du développement durable, de la mise en œuvre et du suivi de modes de consommation et de production viables, par la diffusion des pratiques optimales et la promotion des travaux effectués par les centres pour une production propre et les centres régionaux pour l'environnement, et d'un examen des moyens de mettre au point une initiative paneuropéenne dans le cadre du processus de Marrakech, faisant intervenir des partenaires autres que la CEE, et invitons donc le PNUE à étudier cette proposition au titre des travaux qu'il mène dans ce domaine.

25. Nous reconnaissons la nécessité d'améliorer la gestion des produits chimiques dans les pays de la région et de remédier aux conséquences d'un emploi antérieur, notamment dans le cas où ces produits sont devenus des déchets. Nous soutenons la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et les partenariats tendant à réduire la pollution par les métaux lourds et prenons en considération les travaux sur les produits chimiques et les métaux lourds réalisés dans le cadre de l'ONU.

26. Nous soulignons que l'objectif de la compétitivité internationale des industries locales n'est pas en contradiction avec l'objectif du développement durable et de la dissociation de la croissance de l'économie et des pressions environnementales. Cela suppose, entre autres choses, que l'on conçoive des instruments de politique environnementale bien pensés offrant un bon rapport coût-efficacité ainsi que des incitations pour stimuler la mise au point et la diffusion des technologies à fort rendement énergétique et exploiter pleinement les possibilités de commercialisation et de distribution des biens et des services environnementaux. Nous notons que la coopération internationale dans la conception et l'application des politiques environnementales, peut jouer un rôle des plus utiles en assurant un degré élevé de protection de l'environnement et en donnant des chances égales à tous. Nous sommes résolus à concourir au processus relatif à la mondialisation et à l'environnement lancé sous l'égide du PNUE à la vingt-quatrième session de son Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, en vue de faire connaître les avantages que la mondialisation peut présenter pour l'environnement.

27. Nous rappelons que nous sommes conscients des importantes corrélations entre les politiques relatives au commerce et celles qui concernent l'environnement, et soulignons notre volonté de les faire se renforcer mutuellement et de réduire au minimum les risques de conflit entre elles, à titre de contribution à la transition vers un développement durable.

28. Nous constatons que l'amélioration de l'état de l'environnement nécessite un financement suffisant. La faiblesse des capacités institutionnelles empêche de tirer parti de nouvelles possibilités. Nous jugeons opportun un engagement ferme de la part de tous les pays concernés de la région de la CEE pour qu'ils soutiennent l'utilisation efficace de moyens financiers provenant de toutes les sources, notamment des budgets nationaux et des donateurs éventuels, qu'ils renforcent les capacités institutionnelles aux niveaux national et local et qu'ils fassent en sorte que ces ressources soient efficacement mises à profit en vue d'élaborer des programmes environnementaux réalisables, économiquement rationnels et orientés vers l'action, s'inscrivant dans le cadre de leurs plans généraux de développement, dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, selon qu'il convient. Nous approuvons une coopération plus étroite entre donateurs et, le cas échéant, l'exploitation des synergies entre institutions et programmes.

29. Nous nous engageons à tirer le meilleur parti possible de toutes les sources disponibles de financement des activités relatives à l'environnement, notamment sous forme d'instruments économiques innovants et d'interventions du secteur privé, tels que le paiement des services liés aux écosystèmes et la promotion de l'investissement financier privé touchant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique aux niveaux national et international, dans l'optique d'une amélioration de l'état de l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et dans ceux de l'Europe du Sud-Est.

30. Le fait de s'attaquer à des problèmes environnementaux communs offre aux gouvernements des occasions de collaborer, désamorce les tensions et contribue au renforcement de la coopération et de la sécurité. La coopération dans le domaine de l'environnement pouvant contribuer aux processus de consolidation de la paix, nous prenons note des travaux de l'Initiative environnement et sécurité dans les pays participants, initiative qui devrait continuer d'être axée sur une réduction des risques pour la sécurité liés à l'environnement. Nous notons combien des évaluations indépendantes de l'état de l'environnement sont utiles pour remédier aux atteintes éventuelles à l'environnement et les limiter.

31. Nous soulignons l'importance des multipartenariats, mécanismes permettant de promouvoir nos objectifs et de donner effet à nos engagements en matière d'environnement et de développement durable. C'est pourquoi nous nous félicitons que les gouvernements et la société civile s'engagent à instaurer des partenariats à tous les niveaux. Nous demandons à la CEE, au PNUE, aux autres organisations s'occupant de l'environnement dont nous sommes membres et aux AME auxquels nous sommes parties de s'attacher à mettre en œuvre des partenariats orientés vers l'action.

32. Nous réaffirmons notre volonté d'éliminer le plomb de l'essence et de prendre des mesures pour réduire sensiblement la teneur en soufre des carburants, selon des modalités et des calendriers appropriés, afin d'améliorer la santé des populations et l'état de l'environnement, notamment en participant et en apportant notre concours au Partenariat pour des carburants et des véhicules propres du PNUE.

III. LA VOIE À SUIVRE

33. Nous considérons le processus «Un environnement pour l'Europe» comme un cadre important de coopération bilatérale et multilatérale dans la région de la CEE. Sa dimension politique doit rester ouverte à tous les pays intéressés de la région de la CEE ainsi qu'aux sujets de débat pour lesquels le processus peut présenter une valeur ajoutée. Nous sommes résolus à poursuivre, dans ce contexte, une démarche ciblée et déterminée en fonction des besoins en privilégiant les activités pragmatiques et axées sur les résultats, qui améliorent l'état de l'environnement et fassent progresser le développement durable dans la région.

34. Nous veillerons à ce que le processus reste à l'avenir bien adapté et entièrement conforme aux besoins de la région et à l'évolution de la situation politique et économique, de même qu'aux priorités de notre région. Nous continuerons de donner au processus une portée couvrant l'ensemble de la région de la CEE, en encourageant l'échange d'expériences et de pratiques optimales entre les pays participants.

35. Nous réaffirmons notre volonté de maintenir notre appui aux efforts que déploient les pays de la région pour améliorer l'état de leur environnement en fonction de leurs propres besoins, engagements et demandes lorsque ces besoins ne sont pas entièrement pris en compte dans les autres cadres de coopération, instruments ou processus dans la région et ses sous-régions.

36. Nous nous attacherons activement à nouer des partenariats avec la société civile, y compris avec le secteur privé, pour démultiplier nos efforts et tirer parti de leur expérience et de leurs compétences afin d'introduire des changements propres à améliorer l'état de l'environnement dans la région.

37. Nous entendons retenir le principe des apports effectifs en tant que critère majeur de l'efficacité du processus «Un environnement pour l'Europe». Nous réaffirmons notre volonté de suivre les divers mouvements, projets et initiatives engagés dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe», et actuellement mis en œuvre au sein de la CEE ainsi que d'autres instances et institutions. Au nombre de nos priorités figurent:

a) Le renforcement des institutions et organisations compétentes, des instruments de politique générale et de leur application, de même que la création de capacités, dans le domaine de l'environnement;

b) La poursuite et le renforcement de la surveillance et de l'évaluation de l'état de l'environnement dans la région;

c) Les questions transfrontières et sous-régionales qui se posent dans la région de la CEE;

d) Les problématiques nouvelles qui intéressent particulièrement la région et ne sont pas prises en compte dans d'autres processus ou instruments, à soumettre à l'accord du Comité des politiques de l'environnement de la CEE.

38. Nous convenons d'entreprendre une réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» pour veiller à ce qu'il reste pertinent et conserve sa valeur, et de renforcer son efficacité en tant que mécanisme d'amélioration de la qualité de l'environnement et des conditions de vie de la population dans toute la région. La réforme devrait se concentrer, entre autres, mais pas exclusivement sur les aspects suivants:

a) La forme, l'objectif principal et les priorités du processus et des conférences ministérielles;

b) L'évaluation des résultats et de l'impact du processus;

c) Une plus large sensibilisation et une plus forte mobilisation de toutes les parties prenantes, en particulier du secteur privé;

d) Un recours accru aux partenariats en tant qu'instrument d'amélioration de la mise en œuvre;

e) L'appel à des contributions extérieures sous la forme de connaissances techniques, de main-d'œuvre et de ressources;

- f) L'évaluation des modalités et moyens qui permettraient de promouvoir plus efficacement la coopération environnementale à l'échelle de la région de la CEE;
- g) Le coût total du processus et l'allocation rationnelle des ressources disponibles;
- h) Les arrangements futurs en matière de secrétariat.

Pour pouvoir traiter ces questions de manière approfondie et avec toute l'attention voulue, nous invitons le Comité des politiques de l'environnement de la CEE à mettre au point avant la fin de 2008, en concertation avec les partenaires du processus, un plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe», afin que ce plan puisse être approuvé, au niveau politique, par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à sa prochaine session au printemps 2009. Notre prochaine Conférence ministérielle sera organisée sur la base des dispositions de la réforme convenue.

39. En attendant que la CEE ait approuvé et que nous ayons ultérieurement engagé une réforme substantielle du processus «Un environnement pour l'Europe», nous:

a) Estimons d'un commun accord que le Comité des politiques de l'environnement de la CEE devrait périodiquement examiner et évaluer les progrès réalisés dans le cadre du processus. Nous demandons en outre à la CEE de fournir les services de secrétariat nécessaires à la préparation de la prochaine Conférence ministérielle;

b) Invitons l'OCDE à continuer d'assumer les fonctions de secrétariat du Groupe d'étude chargé de la mise en œuvre du PAE. Néanmoins, une partie de ses fonctions devrait progressivement être transférée aux centres régionaux pour l'environnement d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, dans la mesure où les capacités de ceux-ci le permettent, en commençant par les fonctions de niveau sous-régional ou national et les fonctions relatives aux projets;

c) Sommes d'accord quant au fait que les fonctions et les activités du Comité de préparation des projets devraient être assumées en interne par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

40. Nous sommes reconnaissants au Gouvernement du Kazakhstan, qui a offert d'accueillir la prochaine Conférence en 2011.

41. Nous remercions vivement le Gouvernement serbe d'avoir accueilli notre Conférence et tenons à lui exprimer, ainsi qu'au peuple serbe, notre gratitude pour leur chaleureuse hospitalité.
